



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

26.06.2025

Titre du projet du marché:

Assainissement énergétique et réhabilitation du jardin botanique de Neuchâtel, Chemin de Pertuis du Sault 56-58, 2000 Neuchâtel / CFC 291 Mandat d'architecte

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#18337

N° de la publication SIMAP:

#18337-01

Date de publication SIMAP:

20.06.2025

Adjudicateur:

Ville de Neuchâtel, Service du patrimoine bâti, Fbg de l'Hôpital 4, 2000 Neuchâtel, Suisse

Organisateur:

maison d'architecture sàrl, Rue léo-châtelain 12, 2063
Fenin, info@maisondarchitecture.ch

Inscription:

-

Visite:

04/07/2025 à 10h00. Présence à confirmer jusqu'au 03/07/2025 à 12h00.

Questions:

14/07/2025 via SIMAP.ch

Rendu documents:

22/08/2025 à 12h00. Le cachet postal ne fait pas foi.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Genre de prestations / type de mandats:

Mandat d'architecte

Description détaillée des prestations / du projet:

Phases SIA 102 31 à 53 pour l'assainissement énergétique et l'amélioration des serres et de la villa du jardin botanique de Neuchâtel

Communauté de mandataires:

Admise

Sous-traitance:

Admise

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

- Mme CLERICE Emilie, architecte communale adjointe, Ville de Neuchâtel;
- M. BALANCHE Claude-Alain, chef de projet et représentant du MO, Service du Patrimoine bâti;
- M. MALHAUSER Blaise, Directeur du Jardin Botanique;
- M. RUCH Nicolas, Chef jardinier du Jardin Botanique;
- M. SCHMID Joël, Architecte BAMO, maison d'architecture sàrl;

Conditions de participation:

- Avoir une capacité financière suffisante par rapport à l'ampleur du marché ;
- Être inscrit au registre du commerce ;
- Être solvable et s'acquitter régulièrement des contributions publiques ;

Tout soumissionnaire doit remplir au moins les conditions suivantes :

- Architecte chef de projet : Être titulaire d'un diplôme d'architecte EPF, EAUG ou d'une Haute Ecole Spécialisée (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant d'une équivalence
- Être inscrit, à la date d'inscription à la présente procédure, dans un registre professionnel : Registre des architectes A ou B du REG (Fondation suisse des registres des ingénieurs, des architectes et des techniciens) ou dans un registre étranger équivalent.
- Attestation« Engagements sur l'honneur » fournie, datée et signée (Annexe P1 du Guide romand pour les marchés publics).

Critères d'aptitude:

Voir critère 3 des critères d'adjudication

Critères d'adjudication / de sélection:

1. Qualité économique de l'offre - pondération 30%

1.1 Montant de l'offre - pondération 20%

1.2 Justification de l'offre d'honoraire - pondération 10%

2. Qualités techniques de l'offre - pondération 30%

2.1 Identification et compréhension des contraintes architecturales et des enjeux environnementaux du projet, compréhension de la problématique globale - pondération 15%

2.2 Stratégie d'organisation pour la conduite des travaux d'assainissement des bâtiments en site occupé, proposition d'un planning général - pondération 15%

3. Références du soumissionnaire - pondération 20%

4. Organisation pour l'exécution du marché - pondération 20%

4.1 Qualification de la personne-clé désignée pour l'exécution du marché - pondération 15%

4.2 Organigramme de fonctionnement pour le projet - pondération 5%

Le barème des notes est défini de 0 à 5. Le critère du prix (1.1) est calculé selon la méthode Moyenne du Guide romand des marchés publics.

Indemnités / prix:

Aucune pour la participation à la procédure

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

-

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr se réjouit également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

Évaluation de l'OMPr:



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes